

C.C.A.S DE SAINT-APOLLINAIRE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION****Séance du 11 avril 2024****Délibération n° 2024- 08**

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril à 18h00,

Les membres du conseil d'administration se sont réunis sous la présidence de Monsieur Jean-François DODET, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, Jean-François DODET conformément à l'article R 123-16 du Code de l'action sociale et des familles, le 03 avril 2024.

Objet : Budget primitif 2024**Etaient présents : 7**

Mesdames, Messieurs, Jean-François DODET (Président), Patricia RABELKA M'BENGUE (vice-présidente), Daniel BLATRIX, Vincianne TROUBAT, Laurence AUCLIN, Jean-François GUENIN, Michel LAURIER.

Etaient absents ou excusés : 6

Madame et Messieurs, Françoise CAMILLERI, Véronique CHARBOIS (pouvoir à M. Jean François GUENIN), Elise DESCHAMPS, Rémi DELATTE (pouvoir à Mme Patricia RABELKA M'BENGUE), Frédéric TISSOT (pouvoir à Mme Laurence AUCLIN), Eimen RIANI.

Formant la majorité des membres en exercice.**Madame Laurence AUCLIN est désignée pour assurer le secrétariat de la séance.**

Monsieur Jean-François DODET (Président) expose le rapport suivant :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2311-1 et L.2312-2 ; l'instruction budgétaire et comptable applicable au budget ;

Considérant la teneur du débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé lors de la séance du Conseil d'Administration du 22 février 2024,

Le budget du CCAS s'équilibre en dépenses et en recettes, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES (€)		RECETTES (€)	
011 Charges à caractère général	12 245,15	70 Produits des services,	350,00
012 Charges de personnel	319,00	74 Dotations /participat	20 000,00
65 Autres charges gestion courante	19 800,00		
Dépenses réelles fonctionnement	32 364,15	Rec. réelles fonctionnement	20 350,00
042 Opé. ordre transf. entre sections	1 381,00	042 Opé. ordre transf. entre sections	0,00
		002 Résultat 2023 reporté	13 395,15
TOTAL DEPENSES	33 745,15	TOTAL RECETTES	33 745,15

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES (€)		RECETTES (€)	
21 Immobilisations corporelles (y compris opérations)	10 000,00		
Total des dépenses équipement	10 000,00	Total des recettes équipement	0,00
27 Autres immobilisations financières	4 000,00	27 Autres immobilisations financières	4 000,00
Total des dépenses réelles	14 000,00	Total des recettes réelles	4 000,00
040 Op. d'ordre transfert - sections	0,00	040 Op. d'ordre transfert - sections	1 381,00
TOTAL DEPENSES NOUVELLES		TOTAL RECETTES NOUVELLES	5 381,00
Restes à réaliser 2023	0,00	Restes à réaliser 2023	0,00
		001 Excédent d'investiss. reporté	21 732,34
TOTAL DEPENSES	14 000,00	TOTAL RECETTES	27 113,34

Le document comptable correspondant ainsi que la note explicative sont joints en annexe.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, ADOPTE 10 VOIX POUR, (0 VOIX CONTRE, 0 ABSTENTION), le Budget Primitif 2024.

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de DIJON (22 rue d'Assas 21000 DIJON) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal susmentionné par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : www.telerecours.fr, et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.

Fait à Saint-Apollinaire, les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil d'administration

A Saint-Apollinaire, le **25 AVR. 2024**

Le Président



Jean-François DODET

La secrétaire



Laurence AUCLIN

Date de publication :

C.C.A.S. DE SAINT APOLLINAIRE

Note de présentation du budget primitif 2024

Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au Compte Administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et recettes réalisées sur l'année. Cette note présente les principales informations et évolutions du compte administratif 2023.

Le budget du CCAS s'équilibre en dépenses et en recettes, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES (€)		RECETTES (€)	
011 Charges à caractère général	12 245,15	70 Produits des services,	350,00
012 Charges de personnel	319,00	74 Dotations /participat	20 000,00
65 Autres charges gestion courante	19 800,00		
Dépenses réelles fonctionnement	32 364,15	Rec. réelles fonctionnement	20 350,00
042 Opé. ordre transf. entre sections	1 381,00	002 Résultat 2023 reporté	13 395,15
TOTAL DEPENSES	33 745,15	TOTAL RECETTES	33 745,15

SECTION D'INVESTISSEMENT			
21 Immobilisations corporelles (y compris opérations)	10 000,00		
27 Autres immobilisations financières	4 000,00	27 Autres immob. financières	4 000,00
Total des dépenses réelles	14 000,00	Total des recettes réelles	4 000,00
040 Op. d'ordre transfert - sections	0,00	040 Op. d'ordre transfert - sections	1 381,00
TOTAL DEPENSES NOUVELLES	14 000,00	TOTAL RECETTES NOUVELLES	5 381,00
		001 Excédent d'investiss. reporté	21 732,34
TOTAL DEPENSES	14 000,00	TOTAL RECETTES	27 113,34

Dépenses de fonctionnement

Le budget 2024 proposera la poursuite des mesures du projet social.

Le CCAS continue à soutenir l'activité des associations à caractère social venant en aide à la population par l'attribution d'une subvention. En 2024, le montant inscrit est de 8 800 €.

Il soutient également la population en difficulté financière par le biais de différentes aides financières. Le montant inscrit au budget est de 11 000 €.

Le montant des charges à caractère général est prévu à 12 245 €.

Recettes de fonctionnement

En 2024, la subvention municipale est prévue à 20 000 €, marquant à nouveau le soutien de la municipalité à une politique ambitieuse en matière sociale. Cette recette s'ajoutera à l'excédent de fonctionnement à reporter, qui est de 13 395.15 €

Dépenses de fonctionnement

Les prévisions sont :

- 4 000 € pour des prêts d'honneur si besoin
- 10 000 € pour l'achat d'équipements ou mobiliers

Recettes d'investissement e fonctionnement

Les prévisions sont :

- 4 000 € pour le remboursement des prêts d'honneur éventuels
- Les dotations aux amortissements pour un montant de 1 381 €
- L'excédent d'investissement reporté de 21 732.34 €